Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

UNIVERSITÉ HAUTE-ALSACE

UNIVERSITÉ DE HAUTE ALSACE

Faculté des Sciences et Techniques

LIVRET DE L'ÉTUDIANT LICENCE 3

ELECTRONIQUE, ENERGIE Electrique et AUTOMATIQUE

Année 2025 - 2026

Domaine : Sciences - Technologies - Santé
LICENCES

FST MULHOUSE
18, rue des Frères Lumière
68093 Mulhouse
tel : 03 89 33 62 00

Sommaire

1. L'UFR Sciences et Techniques 3
2. Le campus 4
   2.1. Le plan 4
   2.2. Localisation des salles d'enseignement 5
3. Scolarité 6
   3.1. Service de scolarité 6
   3.2. Inscriptions 6
   3.3. Validation d'U.E. 7
   3.4. Boite mail UHA 7
   3.5. Le calendrier universitaire 8
   3.6. Les emplois du temps 9
   3.7. L'accueil des personnes en situation de handicap 10
   3.8. Les sportifs de haut niveau 10
   3.9. Les étudiants salariés 11
   3.10. Les étudiants boursiers 11
   3.11. Etudiants Campus France 12
   3.12. Matières Ouvertes 12
   3.13. Lexique des termes universitaires 13
   3.14. Les langues 13
4. Les modalités de contrôle des connaissances - MCC 14
   4.1. Licence 3 EEA semestre 5 14
   4.2. Licence 3 EEA semestre 6 15
5. Informations importantes : 16
   5.1. Certification obligatoire pour l'obtention de grade de la licence : 16
   PIX (nouvelle certification des compétences numériques) 16
   5.2 Plagiat : (concerne TOUT travail rendu par l'étudiant) 16
   5.3 Examens : 16
   5.4 Vie de l'établissement 16

18, rue des Frères Lumière
68093 Mulhouse
tel : 03 89 33 62 00

1. L'UFR Sciences et Techniques

L'Unité de Formation et de Recherche (UFR) Sciences et Techniques, aussi appelée Faculté des Sciences et des Techniques, a été créée en 1958. Elle est située sur le campus Illberg à Mulhouse.

Elle a pour missions :
- la formation initiale et continue de haut niveau scientifique
- la formation par alternance (niveau Master)
- la recherche scientifique et technologique, ainsi que la valorisation de ses résultats
- la diffusion de la culture et de l'information scientifique et technique
- la coopération internationale

Direction : L'UFR Sciences et Techniques est dirigée par un Directeur :

Directeur : M. Mickaël DERIVAZ (mickael.derivaz@uha.fr)

Responsable licence 1ère année : selon filière
Responsable licence 2ème année : M. Philippe SONNET
Responsables licence 3ème année : M. Abderazik BIROUCHE (EEA) – M. Arnaud PONCHE (chimie)
M. Carmelo PIRRI (physique) – M. François VONAU (parcours renforcé)

Les différents responsables de formation des licences :

Mentions	Parcours	Responsable
EEA	Electronique, Energie Electrique et Automatique Parcours trinational ICS	M. BIROUCHE Abderazik abderazik.birouche@uha.fr
Informatique	Informatique et MIAGE	M. RIVIERE Stephane stephane.riviere@uha.fr
Mathématiques	Mathématiques et applications	M. HADJAR Amine mohamed.hadjar@uha.fr
Mécanique	Mécanique - trinationale Mécatronique	M. HOFFMANN André andre.hoffmann@uha.fr
Physique, chimie	Chimie, parcours Regio Chimica	Mme BALLY-LE GALL Florence M. KREMBEL Christophe regiochimica.enscmu@uha.fr
Physique, chimie	Environnement, Sécurité, Risques	M. LEYSSENS Gontrand gontrand.leyssens@uha.fr
Physique, chimie	Physique	M. PIRRI Carmelo carmelo.pirri@uha.fr
Physique, chimie	Chimie	M. PONCHE Arnaud arnaud.ponche@uha.fr
Physique, chimie	Licence renforcée - Physique - Chimie	M. VONAU François françois.vonau@uha.fr
STAPS	Activités Physiques Adaptées et Santé	M. DEGOUTTE Fabrice staps.fst@uha.fr

18, rue des Frères Lumière
68093 Mulhouse
tel : 03 89 33 62 00

2. Le campus

2.1. Le plan

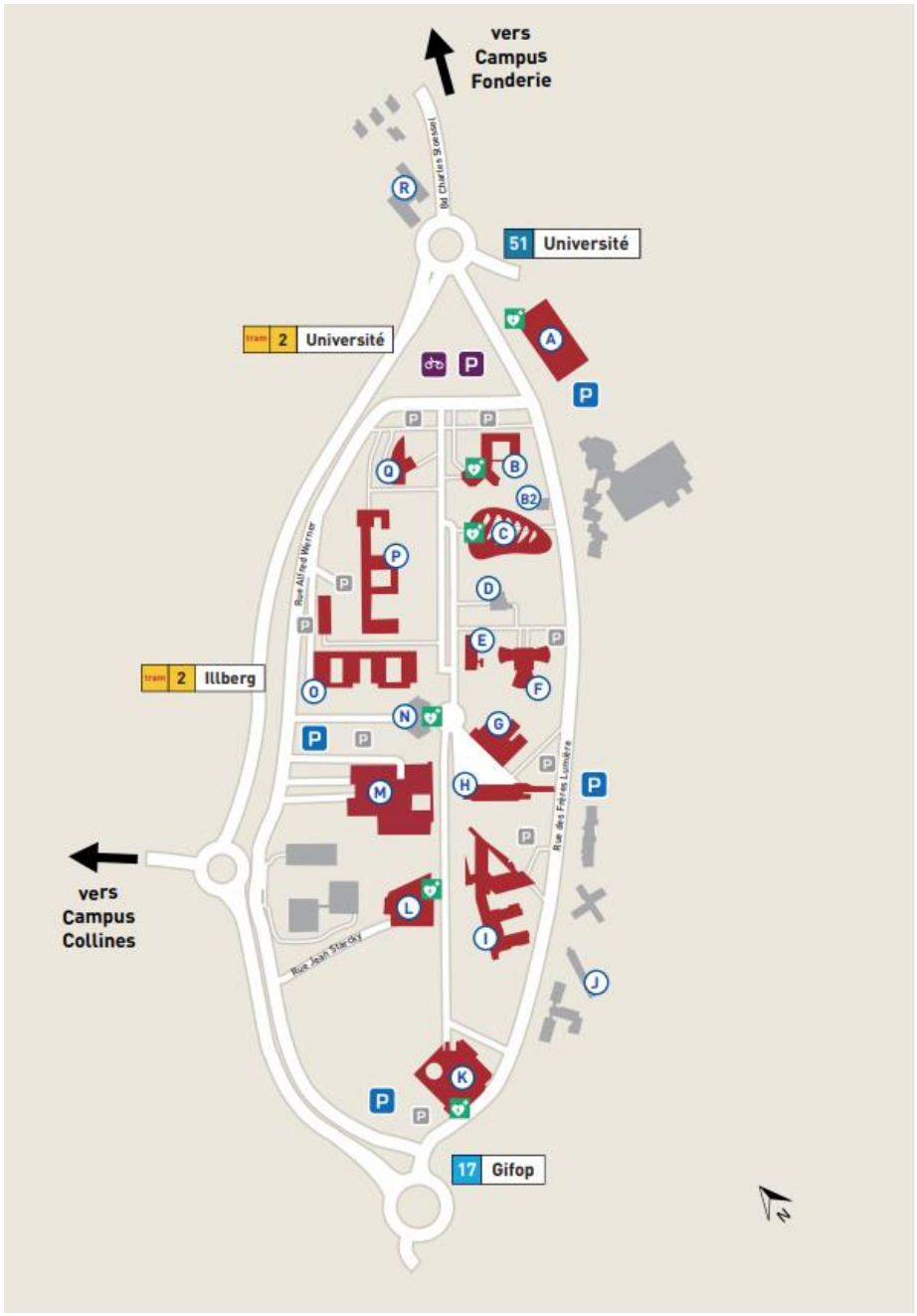

UNIVERSITÉ HAUTE-ALSACE

Plan Campus Illberg UHA

- (A) SUAPS - Gymnase universitaire
- (B) Maison de l'Université - Présidence
- (B2) Nef des sciences
- (C) Learning Center
- (D) EPS - European Physical Society
- (E) FST - Faculté des Sciences et Techniques
- (F) FST - Faculté des Sciences et Techniques + Amphithéâtres : Pierre Weiss - Paul Schutzenberger - Jacques Hadamard
- (G) SERFA - Service de Formation pour Adultes
- (H) FLSH - Faculté des Lettres, Langues et Sciences Humaines ILLE, LISEC
- (I) ENSISA bâtiment Lumière - École Nationale Supérieure d'Ingénieurs Sud-Alsace
- (J) CLOUS - Accueil et résidences universitaires
- (K) FST - Faculté des Sciences et Techniques
- (L) IS2M - Institut de Science des Matériaux de Mulhouse
- (M) ENSISA bâtiment Werner - École Nationale Supérieure d'Ingénieurs Sud-Alsace
  LPMT - Laboratoire de Physique et Mécanique Textiles
- (N) CLOUS - Restaurant universitaire - Cybercafé
- (O) IRJBD - Institut de Recherche Jean-Baptiste Donnet (LIMA, GRE, IS2M et LPIM)
- (P) ENSCMu - École Nationale Supérieure de Chimie de Mulhouse
- (Q) Maison de l'Étudiant :
  Rez-de-chaussée : SIO/BAIPS - SUAC - Scolarité - BVE - Mission Handicap - Services de la vie étudiante
  Étage 1 : DRIET - Médecine/infirmerie
  Étage 1+ : ÉLAN
  Étage 2 : Direction de la Recherche - LAMIE
  Étage 2+ : Direction de la Recherche - Écoles Doctorales
- (R) CLOUS - Résidences universitaires

Accès Transport :

- P Parking Libre
- P Parking Tram
- P Parking Personnels
- Vélocité

Bus
- 17 Gifop
- 51 Université

Tram
- tram 2 Illberg

Défibrillateur

Campus Illberg - 2 rue des Frères Lumière 68093 Mulhouse

FST n°18
Bâtiment K

FST MULHOUSE
18, rue des Frères Lumière
68093 Mulhouse
tel : 03 89 33 62 00

2.2. Localisation des salles d'enseignement

Bâtiment	Salle	Localisation
FST 18 rue F.Lumière **Bâtiment K**	Amphithéâtres : ILL_K_AMPHI A ILL_K_AMPHI TAGLANG ILL_K_AMPHI GB (Gaston Berger) Salles de COURS ou TD : ILL_K_ 001 à 006 ILL_K_100 à 108 ILL_K_201 à 203 Salles TP : ILL_K_TP CHIMIE PHYS ILL_K_TP CHIMIE MINE ILL_K_TP CHIMIE ORGA ILL_K_TP PHYS 1 ILL_K_TP PHYS 2 ILL_K_TP EEA Salles informatique : ILL_K_110 INFO ILL_K_107 INFO ILL_K_109 INFO ILL_K_203 INFO	 rez de chaussée rez de chaussée 1er étage rez de chaussée 1er étage 2ème étage 1er étage 1er étage 1er étage rez de chaussée rez de chaussée rez de chaussée 1er étage 1er étage 1er étage 2ème étage
FST 6 rue des F. Lumière **Bâtiment F**	ILL_F_S1 à S4	1er étage
FST 6 rue des F. Lumière **Bâtiment E**	ILL_E_ 001 à 003 ILL_E_INFO	rez de chaussée rez de chaussée
ENSISA Lumière **Bâtiment I**	Salles informatique : ILL_I_E37 (42 postes) ILL_I_E38 (28 postes)	2ème étage

18, rue des Frères Lumière
68093 Mulhouse
tel : 03 89 33 62 00

3. Scolarité

3.1. Service de scolarité

Responsable pédagogique de la L3 EEA :
M. Abderazik BIROUCHE / abderazik.birouche@uha.fr

HORAIRES D'OUVERTURE DE LA SCOLARITE :
du LUNDI au VENDREDI de 7 h 45 à 12 h 30 – Fermé les après-midis.

Responsable de la scolarité L3 EEA :
Mme Régine Gschwindenmann, regine.gschwindenmann@uha.fr - 03 89 33 62 12
Horaires : de 8 h 30 à 12 h 30 (sauf lundi et mercredi).

Mme Gschwindenmann est votre personne référente pour la remise de vos justificatifs d'absence ou de tout autre renseignement concernant votre scolarité.

Retrouvez les informations détaillées concernant la Faculté des Sciences et Techniques sur le site internet :
http://www.fst.uha.fr

3.2. Inscriptions

Deux inscriptions obligatoires :

Inscription administrative : elle vous permet d'obtenir votre statut étudiant, votre carte "mon pass campus", l'accès à la B.U., aux services du CROUS, aux activités culturelles et sportives, …
Cette inscription s'effectue uniquement en ligne sur www.uha.fr avant le **30 septembre 2025** au plus tard.

Les étudiants qui n'ont pas pu finaliser leur inscription administrative avant la rentrée sont autorisés à suivre les enseignements hormis les TP. Le non-paiement des frais de scolarité entraîne l'impossibilité de suivre les TP (pas de couverture en cas d'accident). ATTENTION la carte PASS CAMPUS vous est indispensable pour entrer dans le bâtiment ainsi que dans les salles de cours.

Montant des frais annexes	Justification des frais annexes
40 euros	Soutien aux certifications annexes (par exemple : soutien à la formation PSC1, BNSSA, Certiphyto)

Inscription pédagogique : elle complète l'inscription administrative. Elle s'effectue via un lien qui vous sera envoyé par la scolarité de la FST avant le 15 octobre.
Ne ratez pas cette étape indispensable pour l'enregistrement de vos résultats.
Pensez à communiquer à la scolarité tout changement dans les renseignements fournis (adresse, numéro de téléphone, …) intervenant au cours de l'année universitaire.
Sans inscription pédagogique, l'étudiant(e) n'est pas autorisé(e) à se présenter aux épreuves d'examens et l'étudiant boursier devra rembourser les sommes déjà perçues.

Votre certificat de scolarité UHA en ligne
Vous êtes étudiant à l'Université de Haute-Alsace au sein de la FST ? Dès la validation de votre inscription et tout au long de vos études, consultez vos informations administratives (renseignées lors de votre inscription) et téléchargez votre certificat de scolarité et votre quittance de droits via l'application MON DOSSIER WEB
Le certificat de scolarité est un document important, qui est valable pour la durée d'une année universitaire, et qui peut notamment être nécessaire lorsque vous demandez certaines aides sociales ou dispositifs particuliers (bourses CROUS, logement étudiant, réductions SNCF, adhésion à certaines mutuelles, revenu minimum étudiant, réductions dans les transports en commun, etc.). Ce document est complémentaire de votre carte Pass campus.
La quittance de droits est un document attestant du montant des droits d'inscription que vous avez réglés à l'Université.
L'application vous permettra également de consulter vos notes dès qu'elles auront été validées par les

FST MULHOUSE
18, rue des Frères Lumière
68093 Mulhouse
tel : 03 89 33 62 00

jurys de vos formations.
Accéder à l'application https://mondossierweb.uha.fr/

3.3. Validation d'U.E.

Les étudiants ayant acquis une ou plusieurs UE similaires à celles de la licence 3 dans une université peuvent demander par écrit la validation de ces notes auprès du responsable de leur filière **avant le 23 septembre 2025.**

3.4. Boite mail UHA

Attention : durant l'année des informations diverses vous seront envoyées sur votre boite mail UHA. **Vous devez impérativement consulter votre boite mail UHA tous les jours.**

18, rue des Frères Lumière
68093 Mulhouse
tel : 03 89 33 62 00

3.5. Le calendrier universitaire

CALENDRIER UNIVERSITAIRE 2025-2026

LICENCE 3ème année EEA

Août			Septembre			Octobre			Novembre			Décembre			Janvier		
1	V		1	L		1	M		1	S	*Toussaint*	1	L		1	J	*Jour de l'an*
2	S		2	M		2	J		2	D		2	M		2	V	
3	D		3	M		3	V		3	L		3	M		3	S	
4	L		4	J		4	S		4	M		4	J		4	D	
5	M		5	V		5	D		5	M		5	V		5	L	
6	M		6	S		6	L		6	J		6	S		6	M	
7	J		7	D		7	M		7	V		7	D		7	M	
8	V		8	L	RENTRÉE 14h	8	M		8	S		8	L		8	J	
9	S		9	M	Début cours S5	9	J		9	D		9	M		9	V	
10	D		10	M		10	V		10	L	*Pont si possible*	10	M		10	S	
11	L		11	J		11	S		11	M	*Armistice 1918*	11	J		11	D	
12	M		12	V		12	D		12	M		12	V		12	L	
13	M		13	S		13	L		13	J		13	S		13	M	
14	J		14	D		14	M		14	V		14	D		14	M	
15	V		15	L		15	M		15	S		15	L		15	J	
16	S		16	M		16	J		16	D		16	M		16	V	
17	D		17	M		17	V		17	L		17	M		17	S	
18	L		18	J		18	S		18	M		18	J		18	D	
19	M		19	V		19	D		19	M		19	V		19	L	Début UE Libres
20	M		20	S		20	L		20	J		20	S		20	M	
21	J		21	D		21	M		21	V		21	D		21	M	
22	V		22	L		22	M		22	S		22	L		22	J	
23	S		23	M		23	J		23	D		23	M	Vacances	23	V	
24	D		24	M		24	V		24	L		24	M	de Noël	24	S	
25	L		25	J		25	S		25	M		25	J	*Noël*	25	D	
26	M		26	V		26	D		26	M		26	V	*St Etienne*	26	L	Début cours S6
27	M		27	S		27	L		27	J		27	S		27	M	
28	J		28	D		28	M	Vacances	28	V		28	D		28	M	
29	V		29	L	Début UE Libres	29	M	d'automne	29	S		29	L		29	J	
30	S		30	M		30	J		30	D		30	M	Vacances	30	V	
31	D					31	V					31	M	de Noël	31	S	

Février			Mars			Avril			Mai			Juin			Juillet		
1	D		1	D		1	M		1	V	*Fête du travail*	1	L		1	M	
2	L		2	L		2	J		2	S		2	M		2	J	
3	M		3	M		3	V	*Vendredi Saint*	3	D		3	M		3	V	
4	M		4	M		4	S		4	L		4	J		4	S	
5	J		5	J		5	D	*Pâques*	5	M		5	V		5	D	
6	V	JURY S S5	6	V		6	L	*L. de Pâques*	6	M		6	S		6	L	
7	S		7	S		7	M		7	J		7	D		7	M	
8	D		8	D		8	M		8	V	*Armistice 1945*	8	L		8	M	
9	L		9	L		9	J		9	S		9	M		9	J	
10	M		10	M		10	V		10	D		10	M		10	V	
11	M		11	M		11	S		11	L		11	J		11	S	
12	J		12	J		12	D		12	M		12	V		12	D	
13	V		13	V		13	L		13	M		13	S		13	L	
14	S		14	S		14	M		14	J	*Ascension*	14	D		14	M	*Fête nationale*
15	D		15	D		15	M		15	V	*Pont si possible*	15	L		15	M	
16	L	Fermeture	16	L		16	J		16	S		16	M		16	J	
17	M	bâtimentaire	17	M		17	V		17	D		17	M		17	V	
18	M	(Travail	18	M		18	S		18	L		18	J		18	S	
19	J	personnel	19	J		19	D		19	M		19	V	JURY S6 + COMP	19	D	
20	V	étudiants)	20	V		20	L		20	M		20	S	+ Diplôme	20	L	
21	S		21	S		21	M	Vacances	21	J		21	D		21	M	
22	D		22	D		22	M	de printemps	22	V		22	L		22	M	
23	L		23	L		23	J		23	S		23	M		23	J	
24	M	Vacances	24	M		24	V		24	D	*Pentecôte*	24	M		24	V	
25	M	d'hiver	25	M		25	S		25	L	*L. Pentecôte*	25	J		25	S	
26	J		26	J	DUATHLON	26	D		26	M		26	V		26	D	
27	V		27	V		27	L		27	M		27	S		27	L	
28	S		28	S		28	M		28	J		28	D		28	M	
			29	D		29	M		29	V		29	L		29	M	
			30	L		30	J		30	S		30	M		30	J	
			31	M					31	D					31	V	

FST MULHOUSE
18, rue des Frères Lumière
68093 Mulhouse
tel : 03 89 33 62 00

3.6. Les emplois du temps

Consultation :

Les emplois du temps sont accessibles via www.emploisdutemps.uha.fr où ils sont mis à jour quotidiennement. La connexion s'effectue à l'aide de votre adresse mail et identifiant UHA.

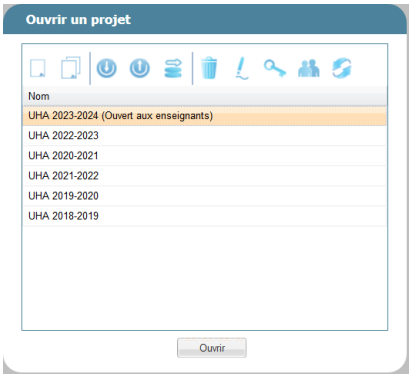

Dans "Liste de Ressources" (colonne de gauche), développer la branche "Groupes d'étudiants" (dossier FST) en cliquant sur la flèche, puis développer le dossier "FST" en cliquant sur la flèche, puis développer le dossier "LICENCE 3". Cliquer sur votre filière : L3 SPI-EEA.

Votre emploi du temps sera affiché :

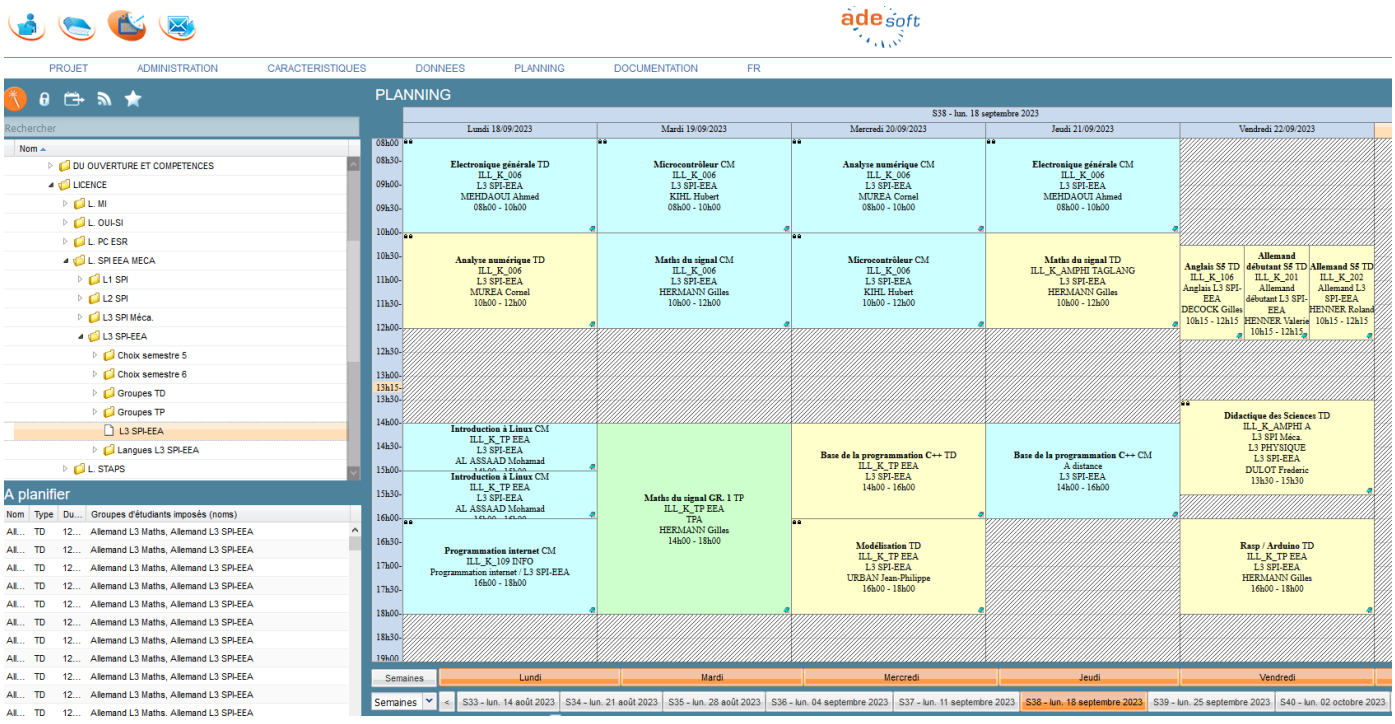

Parallèlement au site, des informations régulières ou occasionnelles : annulations de cours, modifications d'horaires ou de salles, absences d'enseignants... peuvent vous être envoyées sur votre boîte mail.

18, rue des Frères Lumière
68093 Mulhouse
tel : 03 89 33 62 00

3.7. L'accueil des personnes en situation de handicap

L'Université de Mulhouse a mis en place des aménagements spécifiques pour les personnes en situation de handicap.

La "mission Handicap" oriente l'étudiant(e) vers les services compétents pour organiser les aménagements spécifiques à sa scolarité : aménagements des examens et de scolarité (sur préconisation du médecin du Service Universitaire de Médecine Préventive et de Promotion de la Santé (SUMPPS), dispositifs spécifiques (tiers-temps, secrétaires d'examens, surveillance, matériel adapté...).
Contactez la Mission Handicap dès la rentrée.

Contact : Mission handicap, Maison de l'étudiant (bâtiment Q)
1, rue Alfred Werner. 68093 Mulhouse Cedex
tel : 03 89 33 64 65
mail : accueilhandicap@uha.fr

Les dispositions du tiers-temps sont appliquées après avis favorable du service universitaire de médecine préventive.

Qui est concerné :
- les personnes ayant des troubles divers reconnus : auditif, visuel, moteur, psychique, maladie invalidante, dyslexie, difficultés sociales, ...
- les situations temporaires : maladie subite, accident, hospitalisation, fracture, ...
- des difficultés qui n'apparaissent que maintenant et pour lesquelles vous vous posez des questions.

Les étudiants susceptibles de bénéficier d'un tiers-temps sont priés de se signaler à la scolarité dès la première semaine de rentrée.

En cas de difficulté (liée directement aux études en cours, orientation future, problèmes de santé, problèmes financiers, …), n'hésitez pas à en parler au responsable de filière, à la responsable de L3, au Directeur de la FST ou à la scolarité.
Si vous vous rendez compte qu'un/une collègue ne vient plus en cours ou ne va pas bien, **signalez le/la**.

3.8. Les sportifs de haut niveau

La Faculté des Sciences et Techniques encourage les étudiants qui souhaitent mener de front leurs études et les compétitions sportives de haut niveau. Ainsi, des dispositions particulières (aménagement du calendrier, sessions spéciales d'examens, cours de soutien etc.) sont prévues pour les étudiants ayant le statut de sportifs de haut niveau.

Le statut de "sportif de haut niveau" est apprécié par une commission universitaire, après examen du dossier sportif à déposer auprès du **Service Universitaire des Activités Physiques Sportives** (SUAPSA), au gymnase (bât. A) dès le 1er mois de la rentrée.

Responsable : Xavier Demuth
3 rue des Frères Lumière
68 093 Mulhouse Cedex
Téléphone : +33 (0)3 89 33 66 92
Fax : +33 (0)3 89 33 66 95
Courriel : suaps@)uha.fr
Internet : http://www.uha.fr/vie-des-campus/les-services/sport/index.html

Le responsable pédagogique de la filière est chargé d'organiser la mise en place de ces dispositions, en relation avec les équipes pédagogiques.

Pour en savoir plus : http://www.uha.fr/vie-des-campus/les-services/sport/sport-de-haut-niveau

18, rue des Frères Lumière
68093 Mulhouse
tel : 03 89 33 62 00

3.9. Les étudiants salariés

Les étudiants qui travaillent durant certaines heures de cours et qui souhaitent bénéficier d'un régime "salarié" (12h30 minimum par semaine) doivent se signaler à la scolarité de la FST **dès les premières semaines de la rentrée.**

Pour être en règle, ils devront compléter un **formulaire de dispense de cours** disponible à la scolarité de la FST (même si cela a déjà été signalé lors de l'inscription administrative) et **fournir une copie du contrat de travail**.

3.10. Les étudiants boursiers

Conditions d'assiduité aux cours et de présence aux examens :

En application des dispositions du décret n° 51-445 du 16 avril 1951, **l'étudiant bénéficiaire d'une bourse doit être inscrit et assidu aux cours, travaux pratiques ou dirigés** et réaliser les stages obligatoires intégrés à la formation. Il doit être inscrit correctement **(inscription administrative et inscription pédagogique).**

En ce qui concerne la présence aux examens, le candidat titulaire d'une bourse d'enseignement supérieur sur critères sociaux doit se présenter aux examens correspondant à ses études, **sans exception et à chaque session**.

ATTENTION : Le non-respect de l'une des obligations précitées entraîne le **reversement des sommes indûment perçues.**

Contrôles et sanctions

Les contrôles afférents à l'assiduité aux cours, TD, TP et à la présence **aux examens** sont conduits sous la responsabilité des présidents d'université, des directeurs d'école et des chefs d'établissement. Ceux-ci doivent apporter toute leur coopération en fournissant aux services du CROUS les documents ou fichiers relatifs à l'assiduité des étudiants et à leur présence aux examens, accompagnés des justificatifs d'absence. À défaut, le CROUS peut les demander directement à l'étudiant.

Dans le cas où ces pièces ne sont pas transmises par l'étudiant dans les délais fixés, le CROUS se réserve le droit de **suspendre le versement de la bourse.** Cette suspension est également opérée lorsque l'étudiant ne se présente pas aux examens qui se déroulent à la fin des semestres.

Si, à la suite d'une relance du CROUS, les justificatifs ne sont toujours pas fournis, une procédure d'émission d'un ordre de reversement d'une partie ou de la totalité de la bourse est mise en œuvre.

Lorsqu'un étudiant boursier **doit interrompre ses études** au cours de l'année universitaire **pour des raisons médicales graves** (traitement médical, hospitalisation), il est tenu d'en informer le service de scolarité de la FST et de **transmettre toutes pièces justificatives nécessaires dans les délais.**

RAPPEL IMPORTANT : les justificatifs doivent être remis à la scolarité de la FST **au plus tard cinq jours après la date d'émission**, sinon, ils ne seront plus pris en compte.

18, rue des Frères Lumière
68093 Mulhouse
tel : 03 89 33 62 00

3.11. Etudiants Campus France

Recommandations médicales importantes :

Dans le cadre de votre inscription à l'Université, la visite médicale est une étape importante et obligatoire. C'est pourquoi vous devez, une fois que vous aurez pris connaissance de votre emploi du temps :

1. Dans les deux mois qui suivent votre arrivée sur le territoire français, prendre rendez-vous auprès du service de Santé Universitaire pour une visite médicale de prévention.

2. Effectuer une radio des poumons : pour cela, un bon de radiographie vous sera remis lors de votre visite médicale au SUMPPS. La visite médicale et la radiographie sont gratuites.

Contact du service auquel il faut vous adresser si vous êtes étudiant(e) à Mulhouse :

Service Universitaire de Médecine Préventive et de Promotion de la Santé

1 rue Alfred Werner
68093 Mulhouse
Maison de l'étudiant, 1er étage
téléphone : 03 89 33 64 47
mail : sumpps@uha.fr

Nous vous rappelons que vous devez aussi vous inscrire à la Sécurité Sociale. Cette démarche est obligatoire, elle doit être effectuée après le paiement de la Contribution Vie étudiante et de Campus (CVEC) et après votre inscription à l'université.

3.12. Matières Ouvertes (anciennement UE Libre)

Pour plus d'informations, contacter : elan@uha.fr ou stephanie.litzler@uha.fr.

Dates d'inscription :

- Pour les matières ouvertes annuelles et celles ne fonctionnant qu'au S1 : du 15 septembre au 10 octobre 2025*
- Pour les matières ouvertes ne fonctionnant qu'au S2 : du 5 au 23 janvier 2026*

* dates prévisionnelles
sur la plateforme My Way : https://www.myway-dev.uha.fr/fr/index.html.

Début des cours :

- *Pour les matières ouvertes débutant au S1 et annuelles* : semaine du 29 septembre 2025

- *Pour les matières ouvertes débutant au S2 :* semaine du 19 janvier 2026

Attention : passé cette date, vous ne pourrez plus vous inscrire…

Rappel : la matière ouverte est OBLIGATOIRE dans chaque filière de licence et vaut 3 ECTS (autant qu'une UE fondamentale). Sans note à cette UE, la compensation annuelle ne pourra pas se faire. D'où l'importance de cette démarche !!!

Attention avant de faire votre choix, vérifiez la compatibilité avec votre emploi du temps… Évitez de choisir une matière ouverte qui se déroule en journée à une heure où vous êtes susceptible d'avoir cours…

Les étudiants qui choisissent des matières ouvertes à la Fonderie ou FLSH doivent se rapprocher de ces composantes pour connaître la date de l'examen.

Si vous rencontrez un problème de créneau horaire au début du 2e semestre (matière ouverte annuelle), contactez immédiatement la scolarité pour trouver une solution.

18, rue des Frères Lumière
68093 Mulhouse
tel : 03 89 33 62 00

3.13. Lexique des termes universitaires

ECTS : European Credit Transfert System

Un semestre est validé lorsque l'étudiant a obtenu 30 ECTS, soit par acquisition des crédits de chaque UE du semestre, soit par application des règles de compensation entre les UE constitutives du parcours suivi.

UE : Unité d'Enseignement

ECUE : Elément Constitutif d'UE

Coef : coefficient affecté à la note de l'UE pour le calcul de la moyenne du semestre

MCC : Modalités de Contrôle des Connaissances

Contrôle TD : note obtenue lors des épreuves effectuées lors des travaux dirigés en groupe

EC1 : Examen Commun n°1

EC2 : Examen Commun n°2, etc…

3.14. Les langues

Les cours de langues (obligatoires) assurés par des enseignants à la FST sont l'Anglais ou l'Allemand.

18, rue des Frères Lumière
68093 Mulhouse
tel : 03 89 33 62 00

4. Les modalités de contrôle des connaissances - MCC

4.1. Licence 3 EEA semestre 5

Modalités de Contrôle des Connaissances

DOMAINE	SCIENCES ET TECHNOLOGIE, SANTE
CHAMP	Numérique et Industrie du Futur
Intitulé	Licence SPI Parcours Electronique Energie électrique et Automatique

A COMPTER DE SEPTEMBRE 2023

(Approuvées par le conseil FST du 15/06/2023 et par la CFVU du 22/06/2023)

Fiche semestre 5

Bloc de connaissances	Code UE ou ECUE	Intitulé précis de l'UE / ECUE	mutualisations	Contrôle continu	Détail du CC	Coeff CC	Coeff. UE/ECUE	ECTS UE	Heures CM	Heures TD	Heures TP	Heures Projets	Durée totale
Fondamentales	13AUINFO	UE INFORMATIQUE					2	4					50
	13APPROC	ECUE Base de la programmation C++		3 évaluations minimum [ ]	EC1	2	2		10	8	12		
					Examens TP	1							
	13APLINU	ECUE Introduction à Linux			EC1	2	1		6	6	8		
					Examens TP	1							
		UE MATHEMATIQUES APPLIQUEES					2	4					68
		ECUE Analyse numérique		3 évaluations minimum [ ]	Examens TD	2	1		12	10	8		
					Examens TP	1							
		ECUE Analyse de données			EC1	2	1		12	10	16		
					Examens TP	1							
	13AUTSI5	UE TRAITEMENT DU SIGNAL					2	4					54
	13APMAT5	ECUE Mathématiques du signal		3 évaluations minimum [ ]	EC1	2	2		12	10	12		
					Examens TP	1							
	13APELE5	ECUE Electronique générale			EC1	1	1		10	10			
	13AUIND1	UE INFORMATIQUE INDUSTRIELLE 1					3	6					68
	13APRASP	ECUE Rasp / Arduino		3 évaluations minimum [ ]	Note Projet	1	1		6	6	12		
					Examens TP	1							
	13APMIC5	ECUE Microcontrôleur			EC1	2	2		16	16	12		
					Examens TP	1							
	13AUMOD5	UE MODELISATION		2 évaluations minimum [ ]	EC1	1	2	3	8	10	12		30
					Examens TP	1							
		CHOIX SEMESTRE 5											
	13AUEL5	UE ELECTROTECHNIQUE		2 évaluations minimum [ ]	EC1	1	2	3	10	8	12		30
					Examens TP	1							
	ou	OU					*ou*	*ou*					*ou*
	13SUCLE5	UE 2CLE	Info		Rapport	1							
				2 évaluations minimum [ ]	Soutenance	2							
					Réalisation	2	2	3	12	10	8		30
		OU					*ou*	*ou*					*ou*
	13AUINT5	UE PROGRAMMATION INTERNET			EC1	1	2	3	12	10	8		30
				2 évaluations minimum [ ]	Examens TP	1							
Transversales	13AUMETH	UE METHODOLOGIE					1	3					26
	13SPDOC5	ECUE Recherche documentaire (SCD mod. 2 savoir chercher)		Selon modalités SIO	***					2			
	13SPDID5	ECUE Didactiques des sciences	P + Excell PC + MECA		Soutenance					20			
	13AULAN5	UE LANGUE S5		Contrôles TD [ ]	****			3		24			24
	TOTAUX SEMESTRE 5			CHOIX UE ELECTROTECHNIQUE				30	102	140	104		346
				CHOIX UE 2 CLE				30	104	142	100		346
				CHOIX PROGRAMMATION INT				30	104	142	100		346

- Les notes des ECUE ne sont pas conservées d'une année à l'autre.

Evaluations possibles, définies en début d'année universitaire par les enseignants concernés (aucune évaluation ne peut représenter plus de 50 % de la note finale de l'UE) :
- Note d'écrits
- Note de TP : les notes de tp peuvent être composées de rapports, d'oraux ou de tp test
- Note de projet : en fonction de la nature des projets, les évaluations peuvent être composées de rapports, d'oraux, de réalisations
- Note de réalisation : en fonction des réalisations, les évaluations peuvent être composées de rapports, d'oraux, de réalisations

[ ] Etudiant(e)s dispensé(e)s de contrôle continu (salariés, chargés de famille, sportifs de Ht-niveau) : après signature d'un contrat spécifique, une épreuve de substitution finale écrite de 2h ou une épreuve orale, sera organisée.
L'étudiant dispensé devra être présent à tous les TP, sauf mention particulière précisée dans le contrat pédagogique, vues avec le responsable de filière.

*** Recherche documentaire : l'absence entraine un ajournement à l'UE METHODOLOGIE, quelle que soit la note.
**** Pas de note, niveau de langue validé par les enseignants.
Objectifs à atteindre: A1 pour les débutants, B1 pour les continuants. Possibilité de passer une certification en langue allemande par le biais de l'institut Goethe.

FST MULHOUSE
18, rue des Frères Lumière
68093 Mulhouse
tel : 03 89 33 62 00

4.2. Licence 3 EEA semestre 6

Modalités de Contrôle des Connaissances

DOMAINE	**SCIENCES ET TECHNOLOGIE, SANTE**
CHAMP	**Numérique et Industrie du Futur**
Intitulé	**Licence SPI Parcours Electronique Energie électrique et Automatique**

A COMPTER DE SEPTEMBRE 2023

(Approuvées par le conseil FST du 15/06/2023 et par la CFVU du 22/06/2023)

Fiche semestre 6

Bloc de connaissances	Code UE ou ECUE	Intitulé précis de l'UE / ECUE	mutualisation(s	Contrôle continu	Détail du CC	Coeff CC	Coeff. UE/ECUE	ECTS UE	Heures CM	Heures TD	Heures TP	Heures Projets	Durée totale
Fondamentales	**13AUPIG6**	**UE PROGRAMMATION OBJET**		3 évaluations minimum [ ]	Rapports TP	1	**2**	**4**	12	10	16		38
					Examen TP	2							
					EC1	3							
	13AUINT6	**UE INSTRUMENTATION**		3 évaluations minimum [ ]	EC1	2	**2**	**4**	16	16	12		44
					Examen TD	1							
					Examen TP	1							
	13AUIND2	**UE INFORMATIQUE INDUSTRIELLE 2**		3 évaluations minimum [ ]			**3**	**6**					60
	13API2C	ECUE I2C, SPI			EC1	2	1		12	10	8		
					Examens TP	1							
	13APRES	ECUE Réseau			EC1	2	1		12	10	8		
					Examens TP	1							
	13AUASSE	**UE SYSTEMES ASSERVISSEMENT**		3 évaluations minimum [ ]	Rapports TP	1	**2**	**4**	10	8	12		30
					Examen de TP	2							
					EC1	3							
	13AUPRO6	**UE PROJET**		2 évaluations minimum [ ]			**2**	**3**					110
	13APPRO	ECUE Projet tutoré (*)			Rapport	1						100	
					Réalisation	1							
					Présentation	1	3						
	13APART	ECUE Etat de l'art			Oral		1		6	4			
		CHOIX SEMESTRE 6											
	13AUVDL	**UE VHDL**		2 évaluations minimum [ ]	EC1	2	**2**	**3**	12	10	8		30
					Examens TD	1							
					Examens TP	1							
	ou	OU					***ou***	***ou***					*ou*
	13AUENR	**UE ENR**		2 évaluations minimum [ ]	EC1	1	**2**	**3**	12	10	8		30
					Examen TP	1							
Tranversales	**13AULAG6**	**UE LANGUE S6**		Contrôles TD [ ]	****			**3**		24			24
	13AULIBR	**UE LIBRE**		s d'évaluation définies par les ens	Modalités définies par le responsable d		**1**	**3**		24			24
	Totaux SEMESTRE 6							**30**	80	116	64	100	360

- Les notes des ECUE ne sont pas conservées d'une année à l'autre.

Evaluations possibles, définies en début d'année universitaire par les enseignants concernés (aucune évaluation ne peut représenter plus de 50 % de la note finale de l'UE) :
- Note d'écrits
- Note de TP : les notes de tp peuvent être composées de rapports, d'oraux ou de tp test
- Note de projet : en fonction de la nature des projets, les évaluations peuvent être composées de rapports, d'oraux, de réalisations
- Note de réalisation : en fonction des réalisations, les évaluations peuvent être composées de rapports, d'oraux, de réalisations

[ ] Etudiant(e)s dispensé(e)s de contrôle continu (salariés, chargés de famille, sportifs de Ht-niveau) : après signature d'un contrat spécifique, une épreuve de substitution finale écrite de 2h ou une épreuve orale, sera organisée.
L'étudiant dispensé devra être présent à tous les TP, sauf mention particulière précisée dans le contrat pédagogique, vues avec le responsable de filière.
(*) : Suivi : 1h TD/étudiant
**** Pas de note, niveau de langue validé par les enseignants.
Objectifs à atteindre: A1 pour les débutants, B1 pour les continuants. Possibilité de passer une certification en langue allemande par le biais de l'institut Goethe.

18, rue des Frères Lumière
68093 Mulhouse
tel : 03 89 33 62 00

5. Informations importantes :

5.1. Certification obligatoire pour l'obtention de grade de la licence :

PIX (nouvelle certification des compétences numériques)

Pour l'obtention du diplôme de licence, chaque étudiant doit se présenter à l'épreuve PIX durant son cursus **(Décision CFVU du 24 mai 2018). Plus d'informations vous seront données ultérieurement.**
Cette mesure sous-entend qu'un étudiant ayant obtenu 180 Crédits à sa Licence peut se voir refuser la délivrance de son diplôme s'il ne s'est pas présenté à la certification PIX,

5.2 Plagiat : (concerne **TOUT** travail rendu par l'étudiant)

Dans le règlement des examens validé par la CFVU du 2 octobre 2014, le plagiat est assimilé à une fraude. Cette information est présentée à chaque étudiant de l'Université de Haute Alsace susceptible de rédiger un document long de type thèse, mémoire ou rapport de stage.
Le plagiat consiste à reproduire un texte, une partie d'un texte, des données ou des images, toute production (texte ou image), ou à paraphraser un texte sans indiquer la provenance ou l'auteur.

Le plagiat enfreint les règles de la déontologie universitaire et il constitue une fraude. Le plagiat constitue également une atteinte au droit d'auteur et à la propriété intellectuelle, susceptible d'être assimilé à un délit de contrefaçon.

En cas de plagiat dans un devoir, dossier, mémoire ou thèse, l'étudiant sera présenté à la section disciplinaire de l'université qui pourra prononcer des sanctions allant de l'avertissement à l'exclusion.

Dans le cas où le plagiat est aussi caractérisé comme étant une contrefaçon, d'éventuelles poursuites judiciaires pourront s'ajouter à la procédure disciplinaire.

5.3 Examens :

Les calculatrices scientifiques sont interdites lors des examens.

Chaque étudiant doit être en possession de sa propre calculatrice de type « collège ».

Contrôle intermédiaire ou de TD :

La note communiquée ne sera validée qu'après délibération du jury.

Tous les règlements sont à lire sur le site : www.fst@uha.fr**, onglet « Etudiants » - rubrique « Réglementation ».**

5.4 Vie de l'établissement

COORDONNÉES UTILES :

Service universitaire de médecine préventive et de promotion de la santé (SUMPPS) :
Maison de l'Étudiant (Bâtiment Q)
1, rue Alfred Werner – 68093 Mulhouse Cedex
Téléphone : 03 89 33 64 46

18, rue des Frères Lumière
68093 Mulhouse
tel : 03 89 33 62 00

Secrétariat du Service Social Maison de l'Étudiant (Bâtiment Q)
1, rue Alfred Werner – 68093 Mulhouse Cedex
Téléphone : 03 89 33 62 18
E-mail : accueil.social@uha.fr

Psychologue : alexis.boehrer@uha.fr

Psychiatre : maud.hartmann@uha.fr

Service d'Information & d'Orientation
Rez-de-chaussée de la Maison de l'Étudiant (bâtiment Q) - Campus Illberg
1 rue Alfred Werner, 68 093 MULHOUSE Cedex
Téléphone : 03 89 33 64 40
E-mail : sio@uha.fr
Ouverture :
les lundi, mardi et vendredi de 9h à 12h et de 13h à 17h,
le jeudi de 10h30 à 12h et de 13h à 17h.

Conseiller d'Orientation Psychologue
Service d'Information et d'Orientation
E-mail :noel.pelletier@uha.fr
Téléphone : 03 89 33 62 93

Référents accueil étudiants internationaux :

Lyes GUEBGHID
lyes.guebghid@uha.fr@uha.fr

Jorge SALAZAR CABALLERO
jorge.salazar-caballero@uha.fr

18, rue des Frères Lumière
68093 Mulhouse
tel : 03 89 33 62 00